HM FORMATION

Programme de formation

Pratique des formalités légales de l'entreprise et de ses acteurs

Domaine : Droit des affaires

Durée : 14h

Objectifs :

- Maîtriser les formalités légales dans leur diversité et leur spécificité
- Intégrer l'actualité dans sa pratique (loi PACTE et décrets)
- Suivre la chronologie des différentes formalités à opérer

Pré-requis :

- Une très bonne connexion internet est requise pour le format distanciel synchrone
- Connaissances générales en droit souhaitable

Public : Toute personne confrontée à la pratique des formalités légales

Modalités techniques, pédagogique et d'encadrement :

En format présentiel :
Salle équipée avec video-projecteur (ou TV) et paperboard. Connexion WIFI.
Ordinateur portable pour chaque participant. Le stagiaire pourra amener le sien si il le souhaite.
En cas de formation intra-entreprise, les moyens techniques décrits ci-dessus doivent représenter une référence idéale.

En format distanciel : synchrone avec le formateur via Zoom ou outil équivalent (télé-présentiel).

Approche pédagogie : transfert de compétences méthodologiques, cas d'applications pratiques.
Alternance de théorie et d'exercices pratiques
Partage d'expériences des relations avec les greffes
Tests, qcm et exercices
Support de formation remis au participant

Modalités d'évaluation des connaissances : Exercices pratiques, questions orales, QCM et/ou test complété par une auto-évaluation des acquis par le stagiaire.

Modalité d'évaluation de l'appréciation des participants : Fiche d'évaluation à chaud à l'issue de la formation. Et à froid plusieurs mois après la formation pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle.

Modalité de suivi de l'action de formation : Feuille d'émargement co-signée par demi-journée ou séance de formation.

Détail du programme :

Panorama de l'actualité afférente aux formalités légales et implications pratiques

Cadre général et pratique des formalités légales

- quelle entreprise doit faire l'objet d'une immatriculation ? quel registre ? question des doubles immatriculations et loi PACTE
- quel est le centre de formalités des entreprises compétent ?
- comment constituer un dossier en vue d'une formalité au RCS ?
- quid des activités réglementées ?
- quel contrôle du greffier en charge du RCS ?
- dépôt du document d'identification des bénéficiaires effectifs (DIBE) au registre et contrôle du greffier

Exercice pratique : les différents centres de formalités des entreprises

Saisir les formalités d'immatriculation

- personnes physiques et cas particulier de l'EIRL
- personnes morales et cas particulier de la SNC et de la SAS
- document d'identification des bénéficiaires effectifs (DIBE)

Cas pratique : demander l'immatriculation au RCS d'une SAS avec un pacte statutaire de gouvernance

Effectuer les formalités de modification

- personnes physiques : modifications à publier au RSAC, au RCS ou au répertoire des métiers
- déclaration d'affectation d'une EIRL : hypothèse du transfert dans le ressort d'un autre greffe
- personnes morales : modifications au journal d'annonces légales (JAL) et au RCS – quid du DIBE ?
- règles relatives aux transformations de forme
- fusions, scissions et apports partiels d'actifs

Cas pratique : réduction de capital non motivée par les pertes dans une SARL et dans une SAS, quid du DIBE ?

Opérer les formalités de dissolution et de radiation du RCS

- personnes physiques : radiation d'une entreprise individuelle
- radiations des EIRL
- personnes morales : avis du CCRCS
- point de vigilance sur le boni de liquidation dans un PV de clôture de liquidation

Cas pratique : opération de radiation du RCS suite à une absorption dans le cadre d'une fusion simplifiée

Accomplir les formalités afférentes aux titres

- remplir un registre des mouvements de titres, des feuillets individuels d'associés ou d'actionnaires, établir une attestation d'inscription en compte
- cas particulier des bons de souscription d'actions
- déterminer, en cas de mutation de propriété des parts sociales ou actions, le lieu d'enregistrement – quid du bordereau fiscal ?
- la cession doit-elle faire l'objet d'une révélation au RCS ?
- y a-t-il lieu de déposer un document modificatif d'identification des bénéficiaires effectifs au registre ?

Étude de cas : les cessions dans les sociétés civiles, SNC et SARL

Déterminer les formalités d'enregistrement fiscal d'actes nommés visés à l'article 635 du CGI

- l'acte doit-il faire l'objet d'un enregistrement fiscal – quid du lieu d'enregistrement ?
- choisir les bordereaux fiscaux correspondants

Cas pratique : prorogation de durée d'une société civile

Sanction de la formation / Validation : Attestation de formation (L.6353-1 du Code du travail)